



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

**Présents** : Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoints, Odile DAVID, Catherine THOLLON, Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Dominique BERGER, Thierry ROUX.

**Absent** : Cyril CAVET.

**Absents excusés** : Yves MERMIN, Cécile VIGIER. Franck BALMON.

**Secrétaire de séance** : Bernard Guyot, assisté de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

**Date de convocation** : 03/12/2019.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire, a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25/09/2019**

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1 - AVENANTS MARCHE TRAVAUX STATION EPURATION**

Le Maire fait un point récapitulatif concernant l'avancement des travaux sur la station d'épuration : raccordement de l'ancienne station ainsi que le déversoir d'orage directement au Rhône, mise en place de bio-disques (traitement de l'ensemble des boues, recyclage), mise en place d'un piège à cailloux, et divers travaux tels la démolition du lit bactérien, enrobage de la piste, clôture.

Des travaux supplémentaires ayant été demandés, il y a lieu d'établir des avenants aux marchés :

Maitrise d'œuvre : 3 350 €

Travaux supplémentaires : 51 182 €.

### **2 - BOUCLAGE RESEAU D'EAU VILLEBOIS/SAULT-BRENAZ**

Rappel : lancement de la phase 2 fin novembre début décembre.

La phase 2 concerne le bouclage à la Commune de Villebois. Mise en place d'une pompe d'alimentation de la partie basse de la Commune, d'une vanne de sectionnement et suppression des pompes alimentant le hameau de la Carriaz. Un appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 19 décembre à 14H00.

### **3 - BIENS VACANTS SANS MAITRE**

La publicité des parcelles de bois et forêts présumées sans maitre sur le territoire de la commune n'ayant donné lieu à aucune observation dans le délai imparti de 6 mois, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 1 abstention, d'incorporer à titre gratuit ces parcelles dans le domaine communal. Un arrêté du Maire sera transmis à la Préfecture.

.../...

#### **4 – TRAVAUX ONF 2020**

Rappel des opérations sur 2019 avec vente de bois façonné ou sur pied. Un courrier sera adressé à France Bois Forêt, suite à un rappel concernant le montant de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire).

Une vente de bois à un exploitant forestier s'élève à 10 650 €.

Le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2020 : parcelle n°1 (rocher blanc) et parcelle n°16 (fin de la combe du lot).

Coupes sur la parcelle n° 5 (dessous chemin téléphone) supprimées par l'ONF.

M. le Maire rappelle que les ventes de bois participent à l'entretien des forêts.

#### **5 - INDEMNITES TRESORIER**

Une indemnité annuelle de conseil est attribuée au Trésorier d'un montant de 389,42 €.

#### **6 - CARRIERE DES MEULES**

M. le Maire rappelle l'histoire du rapprochement depuis 2016 avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). La carrière des meules est aujourd'hui labellisée espace sensible depuis 1 an ½.

Suite au désengagement de la CCPA, une aide est demandée à la Commune pour un montant de 4 900 € pour des travaux supplémentaires (création d'un belvédère, parking...).

Une aide de 2 500 € est accordée.

#### **7 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL**

Les modifications suivantes sont apportées au budget communal :

##### Recettes

Art. 1641 " Emprunt four boulangerie": + 50 000 €

##### Dépenses

Art. 2188/141 «Acquisition four boulangerie » : + 50 000 €

Art. 022 « Dépenses imprévues » : - 700 €

Art. 6413 « Personnel non titulaire » : + 700 €

#### **8 - PERSONNEL COMMUNAL**

Devant un accroissement temporaire de l'activité et compte tenu du départ à la retraite en août 2020 du garde-champêtre/adjoint technique, un emploi d'agent polyvalent pour accroissement temporaire d'activité est créé pour une durée de 1 an.

#### **9 - ACHAT DE TERRAIN**

2 parcelles de terrain cadastrées B 313 et B 315 situées le long du château de Bouis sont cédées au franc symbolique par les héritiers Bovet à la commune. Pour faire suite à une demande notariale, une modification doit être apportée à la délibération précédente, afin de préciser que les parcelles sont cédées à l'euro symbolique à la Commune à la seule condition que ces dernières entrent dans le bail emphytéotique conclu au profit de l'association « Villebois, Pierre et Château ».

Un nouveau bail sera conclu avec l'association.

#### **9 - INFORMATIONS DIVERSES**

- **PPRN** : l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles « inondations du Rhône, crues torrentielles, ruissellement et mouvements de terrain » est prescrit par le Préfet sur les communes de Villebois, Briord et Lhuis. Les PPRN des communes de Serrières-de-Briord et MONTAGNIEU sont révisés.

- **Contrat d'assurance collective** : Le contrat-groupe actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Il est donné mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un nouveau contrat-groupe pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités territoriales en cas de décès, accident du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.
  
- **Fermeture trésoreries** : suite au soutien apporté par le Conseil Municipal aux trésoreries, une réflexion est lancée par la Direction des Finances Publiques concernant la réorganisation des services fiscaux, dont un accueil de proximité à Lagnieu.
  
- **Courrier d'un habitant** : celui-ci souhaite exploiter et cultiver contre redevance, un terrain communal situé à Bouis chemin neuf. Une proposition de location pour la totalité de la parcelle pour une durée de un an renouvelable au prix de 150 € lui sera faite.
  
- **Conteneurs enterrés** : Les conteneurs enterrés seront implantés en haut de la Place de la Verchère, à savoir : 1 conteneur verre, 1 conteneur tri sélectif et 1 conteneur ordures ménagères. Les usagers seront en possession d'une carte d'accès. Ces réceptacles seront principalement dédiés aux habitants du centre de la commune et aux maisons secondaires.
  
- **Gestion sédimentaire du Haut-Rhône** : les services industriels de Genève, en accord avec la CNR réaliseront un Abaissement PARTIEL de la retenue de VERbois (APAVER) du 25 mai au 5 juin 2020 côté français et du 26 mai au 6 juin côté suisse. Pendant cette opération, les retenues françaises gérées par la CNR, seront abaissées sous leur cote minimale d'exploitation normale.
  
- **Elections Municipales 2020** : les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. M. le Maire rappelle les modalités pour le dépôt des candidatures, les délais règlementaires et le vote sur liste complète.

VILLEBOIS, le 18 décembre 2019

Le Maire,  
Marc LONGATTE

